

2018/07/30 / AQUITAINE – Dordogne / Déviation de Beynac, communes de Castelnaud-la-Chapelle.

Responsable : Céline Lagarde-Cardona (CAD)

Rapport de Pierre NOUVEL

Membre permanent de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique Sud-Ouest représentant l'Enseignement Supérieur, en charge des dossiers de l'Antiquité.

C'est sur mandat du directeur adjoint du Service Régional de l'Archéologie de Nouvelle Aquitaine (pôle Bordeaux), Gérard Migeon que j'ai été convié à réaliser une expertise sur le chantier d'archéologie préventive en cours dans le sud-est du département de la Dordogne. Cette opération fait suite à un projet de déviation de la RD 703 autour du bourg de Beynac, recoupant les basses terrasses de la Dordogne sur les communes de Saint-Vincent-de-Cosse, Castelnaud-la-Chapelle et Beynac-et-Cazenac. Cela avait motivé un diagnostic archéologique mené en trois phases, entre 2014 et 2015. Réalisée par le service archéologique du Service Départemental de la Dordogne, il révéla, comme partout ailleurs dans ce type de contexte, une forte densité de vestiges archéologiques, ici principalement protohistoriques et antiques. Plus particulièrement, la tranche 1, au pied du hameau de *La Treille* (commune de Castelnaud-la-Chapelle), avait permis de confirmer la présence d'un établissement rural laténien et d'époque romaine, établi sur un cône de colluvions déposées au débouché d'une petite vallée sèche. Les vestiges mis en évidence (structures en creux, maçonneries) correspondaient à ce que l'on pouvait attendre d'un établissement de ce type, dont plusieurs exemples ont été plus ou moins anciennement découverts dans des positions similaires à immédiate proximité (villa des Gourgues à Allas-les-Mines, de Coustady à Saint-Vincent-de-Cosse, *etc.*). J'avais par conséquent proposé d'émettre, en décembre 2012, un avis favorable au Cahier des Charges Scientifique accompagnant la prescription de fouille préventive établie par le Service Régional de l'Archéologie à partir des éléments ainsi disponibles.

L'opération de fouille préventive, couvrant 2 ha, a été réalisée par le Service Départemental d'Archéologie de la Dordogne, avec une équipe d'une dizaine d'archéologues dirigée par Céline Lagarde-Cardona. Elle s'est déroulée de la mi-mars à la fin du mois de juillet. Mon expertise a été demandée à la suite de la découverte d'un bassin maçonné antique, dont la présence n'avait pas été repérée lors de la phase de diagnostic. Il s'agissait d'en évaluer l'intérêt scientifique et patrimonial et, plus généralement, de juger de l'intérêt d'en classer les vestiges ou, à défaut, d'entériner le processus administratif de libération des terrains.

Cet avis repose sur une visite opérée sur place le lundi 30 juillet entre 10h et 13h, en compagnie de l'équipe archéologique au complet, du conservateur responsable du département (Hervé Gaillard) et du conservateur adjoint de l'archéologie de Nouvelle-Aquitaine en charge du pôle de Bordeaux (Gérald Migeon). Il s'agissait de la dernière journée de l'opération et l'ensemble des vestiges étudiés étaient donc visibles et accessibles. Au total, près de 250 structures ont été étudiées, mises en évidence à l'aide de plusieurs décapages successifs nécessités par la présence de nombreuses nappes de recouvrement colluviales. Lors de ma venue, toutes les structures avaient été au minimum testées et relevées, confirmant une analyse exhaustive et soignées de la totalité des anomalies anthropiques.

La fouille s'est étendue sur deux secteurs distincts, séparés par la route d'accès au hameau de La Treille.

A l'est (zones 1 est l.d. *La Treille* et zone 2, l.-d. *La Barrière*), les vestiges d'un établissement laténien préexistant ont été étudiés et constituent un ensemble intéressant (délimitation formée d'une palissade, bâtiments sur poteaux), exemple encore trop rare de ferme gauloise dans le bassin de la Dordogne. L'ensemble des structures en creux, repérées à l'aide de deux décapages successifs, ont été fouillées et documentées selon les méthodes en usages.

A l'ouest, dans le secteur 1 (l.-d. *La Treille*), apparaissent les structures maçonnées et fossoyées très partiellement conservées d'un établissement rural d'époque romaine qui s'étend plus largement au-delà de la zone prescrite. Il semble l'héritier de l'établissement gaulois antérieur, selon un processus assez commun en Gaule. L'absence d'élément tangible et la forte érosion des vestiges ne permet cependant pas encore, avant la phase post-fouille, de juger avec précision de son organisation, de ses activités (vraisemblablement agricoles) et de son évolution au cours de l'Antiquité.

D'après les éléments visibles, il semble que les vestiges les plus monumentaux de la résidence de cette période se situaient sur le replat portant aujourd'hui le hameau de La Treille et son Poney-Club, hors emprise donc. Ceux découverts correspondent aux zones en contact avec les communs qui semblent s'organiser, comme c'est l'usage en Gaule, en deux ailes filant ici vers le nord. Cependant, l'arasement différentiel des vestiges, très prononcé par endroit, ne permet pas de disposer d'une vision globale et assurée de son organisation. L'érosion produite sur les flancs septentrionaux du cône de colluvion par les travaux agricoles ont contribué à la disparition de la totalité des couches d'occupation et de construction. Les vestiges archéologiques subsistent ici, lorsque ce processus n'a pas été complet, sous la forme de fondations. C'est là qu'est apparu un aménagement hydraulique perpendiculaire à la pente, un bassin large de 15m, dont la longueur restituée atteint 21m. Seule la partie septentrionale a été étudiée, puisque cette structure se poursuit plus au nord sous les terrains du Poney-Club en dehors de la zone prescrite. Plus profondément implantée dans le substrat que les bâtiments voisins, elle a subi un arasement moins systématique, même si son extrémité septentrionale est en grande partie démantelée. Elle est délimitée par un mur périphérique conservé au mieux sur 1m, conservant par place un enduit hydraulique. Le fond est constitué, comme c'est l'usage, d'un *rudus* surmonté d'un fort lit de béton d'environ 10 cm d'épaisseur. Sa surface est lissée et les zones les mieux conservées ne portent pas trace d'arrachement d'un hypothétique revêtement. La liaison entre les murs périmétraux et le fond est assuré par un bourrelet d'étanchéité, toujours en béton hydraulique. Aucun dispositif d'adduction, d'évacuation de trop-plein ou de vidange n'est visible, soit parce qu'ils étaient disposés dans sa partie méridionale non fouillée et hors emprise, soit parce que le processus de destruction post-enfouissement les a fait définitivement disparaître.

Vu la nature des vestiges, il s'agit à l'évidence d'un aménagement hydraulique de type bassin de rétention, permettant de disposer d'une réserve d'eau dans l'établissement. L'absence de cases et d'alvéoles dans les parois permet d'évacuer l'hypothèse d'un vivier, dont quelques exemples antiques, assez rares et plus ou moins monumentaux (Narbonne, Molesmes, Petit et *al.* 2002) sont aujourd'hui connus. Sa taille, l'absence de traces de revêtement, son isolement même et les techniques de mise en œuvre permettent aussi de rejeter l'hypothèse d'un bassin directement lié à des thermes. Rappelons cependant que ce type de site rural gallo-romain de statut moyen ou supérieur possède systématiquement des balnéaires, plus ou moins luxueux à partir du II^e siècle de notre ère, mais les *natatio* ou *piscinae* qui leurs sont associées sont de tailles, de morphologies et de mise en œuvre bien différentes. On peut supposer que les balnéaires de cet établissement se situaient plus au sud, au contact de la résidence et dans la zone non prescrite. Rien (absence de pilette, de *tubulus*, de

praeefurnium) ne permet en tout cas ici d'imaginer qu'ils aient été disposés à proximité immédiate dudit bassin. Les nombreuses fouilles préventives et programmées réalisées dans les Gaules ont livré des exemples multiples de ce type d'aménagement, plus vastes autant que plus modestes, qui peuvent revêtir les usages complémentaires de bassin d'agrément et/ou de réservoir. Ils peuvent prendre des formes plus ou moins monumentales, organisés en pièces d'eau ou, plus simplement comme ici, disposée en périphérie des espaces résidentiel. Sans évoquer les exceptionnels exemples trévires, du plateau suisse ou du sud-ouest de l'Aquitaine, on peut affirmer aujourd'hui qu'il s'agit d'un équipement ordinaire, sinon incontournable dans les établissements ruraux de statut moyen et supérieur de Gaule romaine à la fin du haut-Empire. Si les corpus du nord-est sont aujourd'hui assez bien connus, il manque cependant une synthèse sur ceux dégagés dans le sud-ouest, bien que la consultation des cartes archéologiques de la Dordogne et des départements limitrophes permettent d'en observer un assez grand nombre.

L'exemple dégagé à Castelnaud-la-Chapelle semble de taille et de facture assez modestes, probable reflet du statut relativement limité de l'établissement qui l'abrite. Il n'est cependant pas possible d'en restituer l'assiette, la profondeur et la destination initiale, puisque l'ensemble des niveaux de surface contemporains ont été arasés et détruits de longue date. Ce bassin n'est donc pas plus exceptionnel que remarquable vu son état de conservation, même s'il constitue un élément intéressant pour mieux appréhender les réseaux de peuplement, la nature des activités et les hiérarchies sociales de la région à l'époque romaine.

Faisant suite à la découverte récente d'aménagements similaires dans la grande région (Boulazac, Bourg-Charente entre autres), des processus d'étude ont été établis pour pouvoir disposer d'une meilleure connaissance de ces équipements, de leur modalité de construction et de leur fonction. Les prescriptions de fouilles demandent donc systématiquement à ce que ces bassins soient recoupés mécaniquement, comme tout autre type de structure sans intérêt patrimonial majeur, afin que l'on puisse disposer d'une analyse stratigraphique complète. Parallèlement, en sus d'un enregistrement photogrammétrique, la CTRA demande également des prélèvements dans le remplissage initial post abandon et dans les enduits hydrauliques, en particulier des analyses physico-chimiques destinées à préciser la nature des liquides qui ont pu stagner dans ces réservoirs. L'équipe dirigée par Céline Lagarde-Cardona a suivi ces protocoles à la lettre (recoupement perpendiculaire à la pelle mécanique, analyse des revêtements et remplissages, prélèvements divers en particulier physico-chimiques). La visite que j'ai pu effectuer sur le chantier m'a d'ailleurs convaincu que la totalité des moyens et des méthodes avaient été mis en œuvre sur ce site, et qu'il n'y avait à mes yeux aucune critique à faire concernant les approches techniques ou scientifiques choisies.

Sans approfondir l'expertise des structures et des méthodes mises en œuvre pour son étude, il me semble donc que ces vestiges, certes intéressants, ont fourni l'ensemble des informations qu'ils pouvaient nous apporter. Il ne semble ni opportun ni utile de conserver les vestiges encore présents dans la parcelle menacée par les travaux. Rien ne s'oppose donc, de mon point de vue d'expert de la CTRA, à la libération des terrains selon le calendrier prévu.

Levier, le 31 juillet 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Levier', written in a cursive style.